

QUIZ SUR VOTRE ENTREPRISE

Votre entreprise évolue au fil du temps. Vous devez réaliser régulièrement un diagnostic de votre entreprise afin d'avoir les garanties les plus adaptées à votre situation réelle :

- Votre Chiffre d'Affaires a-t-il évolué ? oui non
- Votre effectif a-t-il évolué (salariés, CDD, intérimaires) ? oui non
- Avez-vous plus ou moins de surface dans votre local ?
plus ou moins de matériel ? de machines ? de stock ? oui non
- Toutes les activités que vous réalisez aujourd'hui
figurent-elles dans votre contrat ? oui non
- Si votre revenu a évolué,
vos garanties ont-elles été adaptées ? oui non
- Votre contrat Santé Collective répond-il aux obligations
de la nouvelle Loi ANI ? oui non

Si vous avez répondu OUI à une des questions ci-dessus, vous risquez d'être :

- Sur assuré et de payer pour des garanties inutiles !
- Sous assuré et de fragiliser votre entreprise en cas de sinistre !

MAAF PRO est à vos côtés !
Demandez votre bilan
assurantiel.

3015 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h

MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances
RCS NIORT 542 073 580 - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z
Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maaf.fr



Avec le bilan assurantiel,
ANTICIPEZ
L'AVENIR
de votre entreprise et de vos salariés



**Votre entreprise évolue au fil du temps.
Vous devez régulièrement faire un point sur vos assurances afin d'être sûr que les garanties soient toujours bien adaptées.**

Même en tant que professionnel, vous pouvez être victime d'un sinistre causé le plus souvent par :

- Un incendie ;
- Une perte d'exploitation ;
- Un événement climatique (tempête, grêle, neige) ;
- La mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle ou de votre garantie décennale ;
- Etc...

Il est donc primordial de mettre à jour vos contrats d'assurance.

C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser un bilan assurantiel pour éviter de vous retrouver en difficulté en cas de sinistres.



**Optez pour le
BILAN
ASSURANTIEL...**



POURQUOI LE BILAN ASSURANTIEL ?

1 → Votre entreprise évolue

Des changements permanents dans l'entreprise et de nombreux paramètres évoluent de manière temporaire ou durable :

- Chiffre d'affaires
- Revenus
- Effectif
- Activité spécifique
- Périmètre d'intervention
- Nouveaux investissements (machines, outils...)
- Locaux et véhicules (agrandissement, aménagement...)
- Changements de statuts
- Projets personnels
- Situation de famille
- Importance et particularités des chantiers
- Réglementation applicable
- Etc...

2 → Et votre assurance ?

Un diagnostic personnalisé et une réévaluation régulière des contrats d'assurance permettent de bénéficier de garanties mieux adaptées à la réalité économique de votre entreprise.

Avec une assurance actualisée



- Anticipation des risques et sécurisation de l'activité
- Protection des finances et des salariés
- Sérénité au quotidien

Avec une assurance inadaptée



- Fragilisation de l'entreprise
- Menace (in)directe sur la santé financière et les salariés
- Mise en danger des responsables
- Risques juridiques : Garanties ou plafonds d'indemnisation inadaptés